

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION  
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT CA29 0040-4 INTITULÉ**

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE CA29 0040 AYANT POUR BUT D'APPORTER DES CORRECTIONS, AJUSTEMENTS ET PRÉCISIONS À DES ARTICLES ET DE MODIFIER CERTAINES GRILLES DE SPÉCIFICATIONS SUITE À L'ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA REFONTE DES RÈGLEMENTS.

**SUR LES PROJETS DE RÈGLEMENTS CA29 0040-5 & CA29 0040-6 INTITULÉS**

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE CA29 0040 AYANT POUR BUT D'APPORTER DES CORRECTIONS, AJUSTEMENTS ET PRÉCISIONS À DES ARTICLES SUITE À L'ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA REFONTE DES RÈGLEMENTS.

À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LES PROJETS DE RÈGLEMENTS NUMÉRO **CA29 0040-4, CA29 0040-5 ET CA29 0040-6** DE L'ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO :

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée :

QUE le conseil d'arrondissement, suite à l'adoption, par les résolutions numéro CA11 29 0132, CA11 29 0134 et CA11 29 0150 à sa séance ordinaire du 3 mai 2011 des projets de règlements intitulés comme ci-dessus, tiendra une assemblée publique de consultation le **lundi 6 juin 2011 à compter de 18 h 30**, dans la salle du conseil située au 13665, boulevard de Pierrefonds, en conformité aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1).

QUE l'objet des projets de règlements a pour but d'apporter des corrections, ajustement et précisions à des articles et de modifier certaines grilles de spécifications suite à l'entrée en vigueur de la refonte des règlements.

QU'au cours de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement ou un autre membre du conseil expliquera les projets de règlements ainsi que les conséquences de leur adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

QUE les projets de règlements numéro CA29 0040-4 et CA29 0040-6 contiennent des dispositions propres à des règlements susceptibles d'approbation référendaire.

QUE ces projets de règlements sont disponibles pour consultation au bureau du Secrétaire d'arrondissement, du lundi au jeudi de 8 h à midi et de 13 h à 16 h 45 et le vendredi de 8 h à midi.

DONNÉ À MONTRÉAL, ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO  
ce douzième jour du mois de mai de l'an deux mille onze.

Suzanne Corbeil, avocate  
Directeur du bureau d'arrondissement et  
Secrétaire d'arrondissement

SC/ml

